vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie
direction générale des enseignements

FICHE TECHNIQUE DE SAISIE DE LA DEMANDE DE MUTATION 2013

Pour les cadres Etat et cadres Territoriaux : via IPROF

A l'adresse suivante : https://bv.ac-noumea.nc/iprof/ServletIprof

1- Entrez vos identifiants de messagerie académique :

Compte utilisateur : est constitué de la première lettre de votre prénom, suivi de votre nom soit : pnom
Mot de passe : par défaut est votre NUMEN (Les lettres doivent être en majuscule)

2- Cliquez sur « Les services » puis « SIAM »

3- Cliquez sur « Mouvement intra académique » (2 fois)

4- Cliquez sur « Consulter votre dossier » ou « Saisissez vos vœux de mutation »

Les candidats peuvent modifier leur saisie pendant toute la durée de la campagne d'ouverture du serveur SIAM.

Le nombre de vœux est limité à 6, les vœux exprimés au-delà ne seront pas pris en compte.

Ce n'est qu'à la fermeture du serveur et après impression par le chef d'établissement de la confirmation de la demande de mutation que les candidats pourront vérifier l'ensemble de leur saisie sur SIAM.

Les informations suivantes sont disponibles sur le site Internet :

http://www.ac-noumea.nc/

- circulaire
- guide de saisie SIAM
- répertoire des établissements
- fiche barème

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE